

Conseil Municipal du 10 juillet – 9H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1 – Élection des délégués pour les élections Sénatoriales

Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Carole NEYRAT – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Danièle GODEY procuration à Dominique PETITJEAN

Denis VIGIER procuration à Carole NEYRAT

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Nicolas DUHAMEL procuration à Georges PAUCHARD

Nathalie BLACHON procuration à Olivier GROSJEAN

Florian PARDON procuration à Thibaut COLIN

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN

POINT N° 1

Objet : Élection des délégués pour les élections Sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n° INTA2015957J du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune,

Considérant que le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme PALMACE Marie-Claude, de MM TUETÉY Jean-Bernard, GROSJEAN Olivier et de COLIN Thibaut.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée.

La liste unique est composée de :

1. Olivier GROSJEAN
2. Carole NEYRAT
3. Georges PAUCHARD
4. Dominique PETITJEAN
5. Martial BEUGNET
6. Marie-Claude PALMACE

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

1^{ère} répartition :

A obtenu :

- liste unique : 15 voix

Le quotient applicable est : $15 / 3 = 5$

1^{ère} répartition :

La liste obtient : $15 / 5 = 3$ soit 3 sièges

M. le Maire proclame les résultats définitifs : 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants.

Informations du Maire

- Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 :

Dans le cadre du renouvellement des instances du Grand Chalon après la tenue des élections municipales, il a été procédé à l'installation du Conseil Communautaire le 7 juillet dernier. Au cours de celui-ci, le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers Délégués ont été élus. Olivier GROSJEAN, Maire de Dracy-le-Fort a été élu (80 voix sur 94) Conseiller Communautaire délégué au développement des équipements sportifs en lien avec Dominique MELIN, Vice-Présidente en charge des Sports.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Jeudi 10 septembre 2020 à 19 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 20.

Signature pour accord des membres présents.